Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du lundi 9 novembre 2026 à 17 heures
Salle du marché couvert à Avallon

O.J N° 1 : INTERVENTION EXTÉRIEURE

Intervention extérieure *(Rapporteur : le Président)* : les dirigeants du groupe « U Logistique », en partenariat avec les Ets SCHIEVER, présentent leur projet d'installation sur la zone d'activités « Porte du Morvan ».
Le Conseil communautaire PREND acte de cette présentation.

O.J N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 3 : DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2026-145 **Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés**
Rapporteur : Monsieur Olivier BERTRAND
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-146 **Règlement intérieur des déchetteries**
Rapporteur : Monsieur Olivier BERTRAND
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 4 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- **Sous réserve de modifications pour nécessités de projets/services, le Président informe :**
  - La dernière réunion 2026 du Bureau communautaire aura lieu le mardi 08 décembre à 17 heures 30 au siège de la CCAVM à Avallon,
  - La dernière réunion 2026 du Conseil communautaire aura lieu le jeudi 17 décembre à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.

O.J N° 5 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 6 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est rendu acte des décisions prises par le Bureau communautaire en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 7 : FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE

2026-147 **Fédération Eaux Puisaye Forterre – Rapport annuel 2025 du service public d'assainissement non collectif**
Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 8 : COMMISSION INTERCOMMUNALE

2026-148 **Commission intercommunale**
Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

Mise en ligne le : 13/11/2026 12:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Avallon - Vézelay - Morvan
https://www.cc-avm.fr/documents_administratifs/87195

O.J N° 9 : MOBILITÉ

2026-149 **Plateforme de mobilité solidaire et de covoiturage du dispositif « ATCHOUM »**
Rapporteur : Madame Paule BUFFY
Délibération : adoptée à la majorité des voix *(30 voix pour, 8 abstentions et 28 voix contre)*

2026-150 **Composition du Comité des partenaires « mobilité »**
Rapporteur : Madame Paule BUFFY
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 10 : PÔLE « PETITE ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE »

2026-151 **Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites**
Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2026-152 **Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2027 « budgets principal et annexes hors budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-153 **Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2027 « budget autonome du service de gestion des déchets ménagers et assimilés »**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-154 **Commission locale d'évaluation des charges transférées : composition de la commission 2026-2032**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-155 **Autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux de réaménagement et de sécurisation de l'accueil de la piscine intercommunale**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-156 **Autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux des relais mobilité**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-157 **Décision modificative 2026-5 du budget principal 2026**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 12 : RESSOURCES HUMAINES

2026-158 **Création d'un poste d'Agent d'animation permanent à temps non complet à compter du 1er novembre 2026**
Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée 19 heures.**

Mise en ligne le : 13/11/2026 12:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Avallon - Vézelay - Morvan
https://www.cc-avm.fr/documents_administratifs/87195